



**COMMUNIQUE DE L'ASSIDMER  
1 JANVIER 2012**

**DANIEL VIGNES  
PRESIDENT FONDATEUR ET HONORAIRE DE L'ASSIDMER  
(1924-2011)**

Nous avons la douleur de vous annoncer le décès de notre cher Maître et Ami, Président fondateur et honoraire de l'Association internationale du droit de la mer, Daniel Vignes, survenu le 31 décembre à Bruxelles. Il a été inhumé le 6 janvier passé dans le caveau familial de La Font-Maquaire (Eymoutiers). Il repose à côté de sa chère épouse Thérèse.

Daniel Vignes a été sans aucun doute l'une des figures les plus emblématiques du Droit de la mer et du Droit de l'Union Européenne des cinq dernières décennies. Né le 11 février 1924, à Paris 7ème, de nationalité française, Docteur en Droit d'État, Directeur général honoraire auprès du Conseil de Ministres de l'Union européenne, Officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre national du Mérite, Lieutenant honoraire d'Artillerie, engagé volontaire 1944-1945, le professeur Vignes a participé pour le compte de l'Union Européenne à diverses négociations internationales et notamment à celles de la 3ème Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer. Membre de l'*Institut de Droit international* élu en 1975, Secrétaire de l'*Annuaire français de droit international*, Professeur à l'Université de Bruxelles, Rédacteur en Chef de la *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, Rédacteur en Chef de la *Collection Espaces et Ressources Maritimes* ... enfin, auteur de nombreuses publications (livres, articles, notes ou rapports) sur de sujets de droit international, sur de sujets de droit de la mer et de la pêche et sur de sujets portant sur le droit ou le système communautaire. L'ouvrage *L'évolution et l'état actuel du Droit international de la mer. Mélanges de droit de la mer offerts à Daniel Vignes*, publié en 2009 par Editions Bruylant (Bruxelles), a représenté une manière de rendre justice à son travail scientifique et son ample activité professionnelle.

Nous nous inclinons, reconnaissant, au souvenir de son humanité, enthousiasme et générosité.

**NOTE URGENT DE LA FAMILLE VIGNES:** Une messe sera donnée à son intention en l'église Saint-Germain-des-Prés le lundi 6 février à 19 heures, suivie d'un verre sur place, salle Casimir (9 rue de l'Abbaye Paris 6ème).